

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 Septembre 2008

L'an deux Mille huit, le **seize septembre** à dix huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur COLAS Roger, Maire,

Date de convocation : 9 Septembre 2008

Etaient présents : ARGOUARC'H Frédérique - CADIC Jean-Paul – CORNE André – CUDON Françoise - FITAMANT Georges – GAUBERT Louis – HERVET Claude– JEHANNO Claude - LE GOFF Bernard - LE MARRE Armel – LE NAOUR Elise - PERRON Françoise - RICHARD Magali – ROBET Jean-Noël –ROLLIN Philippe

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Monique CAUDAN qui donne procuration à Roger COLAS
Michel NIGEN qui donne procuration à Jean-Noël ROBET
Robert BELLEGUIC qui donne procuration à Armel LE MARRE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Magali RICHARD

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu de la réunion du 27 Juin 2008
2. RD 790 : expropriation pour chicane
3. Maîtrise d'œuvre Travaux aménagement rue des Hortensias
4. COCOPAQ :
 - Habitat – PLH 2008-2013 - Convention de contractualisation
 - Nouvelles compétences : Transport à la demande/extension de gestion de «la plage à portée de bus»
5. Décisions modificatives exercice 2008

Approbation compte-rendu de la réunion du 27 Juin 2008

Le compte-rendu de la réunion du 27 Juin 2008 est adopté à l'unanimité.

Aménagement RD 790 – Expropriation pour chicane

(Affiché en mairie le 19/09/08 – Visé par la Préfecture le 22/09/08)

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que plusieurs tentatives de négociations ont été effectuées auprès du propriétaire de la parcelle cadastrée section C N° 464 pour l'acquisition d'environ 200 m² nécessaires à la réalisation de la chicane prévue dans le projet d'aménagement sécurité de la RD 790.

Ces négociations n'ont abouti à aucun accord. Le propriétaire refuse de céder le terrain.

Il est donc nécessaire de recourir à une expropriation. Cette expropriation sera précédée d'une déclaration d'utilité publique intervenue à la suite d'une enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à l'expropriation du terrain nécessaire à l'aménagement de la RD 790 et autorise le Maire à lancer la procédure de déclaration d'utilité publique.

Maîtrise d'œuvre Travaux aménagement rue des Hortensias

(Affiché en mairie le 19/09/08 – Visé par la Préfecture le 22/09/08)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est prématuré de s'engager sur le marché de maîtrise d'œuvre avec la DDE pour l'aménagement de la rue des Hortensias car la DDE n'a pas encore défini ses orientations sur les missions avec les collectivités.

Délégation au Maire pour les marchés publics.

(Affiché en mairie le 19/09/08 – Visé par la Préfecture le 22/09/08)

Monsieur le maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

COCOPAQ – Habitat : PLH 2008-2013 – Convention de contractualisation

(Affiché en mairie le 19/09/08 – Visé par la Préfecture le 22/09/08)

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 26 Juin 2008 a approuvé les termes de la convention type de contractualisation du PLH.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette convention et à autoriser le Maire à signer la signature.

Après un vote de 17 voix pour et 2 abstentions (Claude JEHANNO et Louis GAUBERT), le Conseil Municipal

- APPROUVE la convention de contractualisation entre la Commune de TREMEVEN et la COCOPAQ
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

COCOPAQ – Nouvelle compétence communautaire

(Affiché en mairie le 19/09/08 – Visé par la Préfecture le 22/09/08)

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 26 Juin 2008 2008 a adopté la nouvelle compétence suivante :

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES :

Aménagement du Territoire/Transport/habitat

Compétence en matière de recherche et mise en œuvre d'une politique de transport en Commun :

« *Transport public : demande de délégation de compétence au Conseil Général du Finistère pour le Transport à la demande et l'extension de gestion de la plage à portée de bus.*

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification proposée dans un délai de trois mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte cette nouvelle compétence.

décisions modificatives Exercice 2008

(Affiché en mairie le 19/09/08 – Visé par la Préfecture le 22/09/08)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles étant insuffisants, il est nécessaire de réaliser des virements de crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants,

Budget GENERAL – décision modificative n° 3

| |
|-------------------------|
| CREDITS A OUVRIR |
|-------------------------|

| Chapitre | Compte | Opération | Montant |
|----------|--------|---|-------------------|
| 21 | 2188 | 10004 – Acquisition Matériel, Mobilier | + 5 500 € |
| 21 | 2128 | 14 Aménagement terrains – Espaces Verts | + 1 500 € |
| 23 | 2315 | 10001 – VOIRIE (Chicane rue des Hortensias) | + 10 000 € |
| | | TOTAL | + 17 000 € |

CREDITS A REDUIRE

| Chapitre | Compte | Opération | Montant |
|-----------------|---------------|----------------------------|----------------|
| 23 | 2315 | 10002 – Aménagement RD 790 | - 17 000 € |
| | | | |
| | | TOTAL | - 17 000 € |

Décisions modificatives - Exercice 2008

(Affiché en mairie le 19/09/08)

Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles étant insuffisants, il était nécessaire de réaliser des virements de crédits. ***Cette décision modificative a été effectuée par arrêté municipal.***

BUDGET GENERAL - Investissement

| Programme - Article | Augmentation crédits | Diminution crédits |
|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| 2188 - 10004 Achat Matériel | + 2 000 € | |
| 020-OFI Dépenses imprévues | | - 2 000 € |

BUDGET ASSAINISSEMENT - Investissement

| Programme - Article | Augmentation crédits | Diminution crédits |
|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| 2315 – TRAVAUX RESEAU | + 500 € | |
| 020-OFI Dépenses imprévues | | - 500 € |

Le Maire
Roger COLAS

La secrétaire
Magali RICHARD

Les Conseillers